

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PORTANT CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTÉRIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°01/2023 du 27 mars 2023 portant organisation des services départementaux,

**Le Président du Conseil départemental,**

Considérant l'absence de la directrice de l'éducation et des collèges - pôle réussites citoyennes à compter du 4 avril 2023.

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

Madame Amandine Janquin, attaché territorial, exercera les fonctions de directrice de l'éducation et des collèges par intérim au pôle réussites citoyennes à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

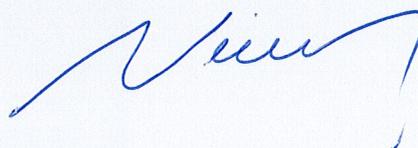
**Article 2 :**

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 21 avril 2023

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services

Maryline VINCLAIRE



Accusé de réception en préfecture  
062-226200012-20230421-RH07763NL0423-AI  
Date de télétransmission : 25/04/2023  
Date de réception en préfecture : 25/04/2023